

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**N° 2020-029**  
**DESIGNATION DU DELEGUE POUR LA**  
**FEDERATION DEPARTEMENTALE D'ENERGIE**  
**DU PAS-DE-CALAIS**

**NOMBRE :**

De conseillers en exercice :	23
De présents :	19
De votants :	22
Contre :	2
Abstention :	1
Pour :	19

L'an deux mille vingt, le 22 JUIN à 18h00, le Conseil municipal s'est réuni au lieu extraordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur CZERWINSKI Bernard, Maire, suite à la convocation en date du 17 juin 2020 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

**Etaient présents :** Madame BIGOTTE Kataline, Madame GOLAWSKI Micheline, Madame DEMBSKI Karin, Madame RICQ Corinne, Madame DROLEZ Nora, Madame STOREZ Sandra, Madame PERSYN Corinne, Madame VILLETTE Jocelyne, Madame PALKA Anne-Marie, Monsieur CZERWINSKI Bernard, Monsieur BUTTAFUOCO Benedetto, Monsieur HAVART Fabrice, Monsieur CAPELLE David, Monsieur VANDENDRIESSCHE Quentin, Monsieur BEDRA Raymond, Monsieur DUBREU Jean-Marc, Monsieur DRAPIER Nicolas, Monsieur BALAN Joël, Monsieur BRICOURT Jean-Bernard.

**Etaient absents :** Madame SAUVAGE Delphine, Monsieur JEDRZEJEWSKI Jérémy, Monsieur DIEU Jacques, Madame MARCHAND Amandine.

**Ont donné pouvoir :** Monsieur JEDRZEJEWSKI Jérémy ayant donné pouvoir à Monsieur BUTTAFUOCO Benedetto, Monsieur DIEU Jacques ayant donné pouvoir à Monsieur CAPELLE David, Madame MARCHAND Amandine ayant donné pouvoir à Monsieur BALAN Joël.

La séance ouverte à 18h03, le quorum étant atteint et les membres du Conseil municipal ayant été dûment convoqués, le Conseil municipal peut valablement délibérer.  
Monsieur DUBREU Jean-Marc est désigné comme secrétaire de séance.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 26 décembre 1995 portant création de la Fédération Départementale d'Energie du Pas-de-Calais, modifié par l'arrêté préfectoral du 28 février 1996,

Vu les statuts de la Fédération Départementale d'Energie du Pas-de-Calais et notamment son article 3,

Vu la Décision du Bureau par délégation du Comité Syndical de la Fédération Départementale d'Energie du Pas-de-Calais en date du 26 mai 2020 relative au renouvellement des délégués et membres du Comité Syndical de la Fédération Départementale d'Energie du Pas-de-Calais,

Considérant que, suite aux élections municipales des 15 et 28 juin 2020, le Fédération va devoir procéder au renouvellement de son instance,

Considérant que le renouvellement se fait en deux temps, la désignation des membres du collège dans chaque commune et l'élection des membres du Comité,

Considérant que le collège est composé de délégués désignés par les Conseils municipaux des communes membres,

Considérant que chaque commune membre procède à la désignation d'un délégué au sein du collège,

Considérant que les délégués sont désignés pour la durée du mandat électoral de l'organe délibérant dont ils sont issus, avec un rôle défini par la FDE, à savoir :

- ✓ Etre un véritable relai entre la commune et la FDE 62,
- ✓ Rappporter les actions de la FDE 62,
- ✓ Prendre part aux enjeux environnementaux sur notre territoire,
- ✓ Représenter la commune lors des réunions d'informations, réunions thématiques, réunions d'arrondissement,
- ✓ Participer à des groupes de travail,

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à la majorité, :

- De désigner Fabrice HAVART délégué de la commune de Drocourt au sein du collège des communes membres de la Fédération Départementale d'Energie du Pas-de-Calais.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme,

LE MAIRE

